

USP PLONGÉE

La plongée s'ouvre au handicap

Après 51 ans d'existence, l'USP plongée n'est pas prête de s'essouffler. Elle s'efforce bien au contraire de se renouveler et ouvre une section « handisub » à la rentrée. L'objectif est d'accueillir les personnes handicapées pour des activités subaquatiques.

Tout a commencé par une simple requête lors du Village des associations en septembre 2016. Le Palaisien Michel Miot, membre du club depuis un an, demande un baptême de plongée pour son fils Benoît, 36 ans, atteint du syndrome d'Angelman qui lui cause des troubles mentaux et physiques. Les membres de l'USP plongée ne sont pas formés pour l'accueillir mais répondent favorablement en faisant appel à un moniteur d'un club voisin. Benoît adore, car il peut partager la passion de son père.

Une activité valorisante

Pour Pascal Périno, moniteur de l'USP plongée, c'est un déclic : « Nous avons été quatre moniteurs à nous décider pour passer la qualification EH1+ et ainsi pouvoir l'accompagner. »

Soutenus par leur président Jérôme Lemeray qui se bat pour obtenir un créneau supplémentaire au centre aquatique La Vague, les moniteurs commencent à accueillir Benoît dès janvier pour des cours « handisub ». « Cela nous ouvre à autre chose et nous participons une fois par mois aux sorties handisub en fosse avec d'autres clubs qui nous permettent de

nous familiariser avec différents types de handicaps. » Pour lui, cette activité est très valorisante : « Les personnes handicapées sont très reconnaissantes et apprécient tout ce que l'on peut leur apporter. Elles nous font très bien ressentir les choses, même quand elles ne peuvent pas communiquer directement. »

Heureux comme un poisson dans l'eau

Si Benoît Miot ne peut pas parler, il sait écrire. Et les retours sur sa première expérience en fosse sont révélateurs : « C'est une grande chance pour moi d'avoir plongé, comme quelqu'un qui n'est pas handicapé ; je me suis senti bien accueilli et ça fait chaud au cœur. J'ai été impressionné par ce grand trou noir. J'ai été impressionné par ce grand trou noir. J'ai voulu remonter car c'était une émotion trop forte mais j'y suis vite retourné pour goûter à nouveau ce grand bonheur. Je me suis senti comme un poisson dans l'eau. »

Comment s'inscrire à la section « handisub » ?

Pour s'inscrire à cette nouvelle section, deux conditions : être âgé d'au moins 8 ans et fournir un certificat médical

USP PLONGÉE

Le club compte plus de 130 membres actifs (dont 35 enfants), encadrés par 21 moniteurs. Les entraînements permettent de passer les niveaux de plongée, à partir de 8 ans. En plus des cours à la Vague, à la piscine de Polytechnique ou en fosse, trois ou quatre sorties en mer sont organisées dans l'année.

fédéral d'aptitude à la plongée (une liste de médecins fédéraux est disponible sur le site du club). Il n'est pas nécessaire de savoir nager.

Pour le moment, seules les personnes mal ou non voyantes ne peuvent être accueillies. Les personnes avec un handicap mental, auditif ou moteur sont les bienvenues. Il est conseillé de tester tout d'abord l'activité par un baptême de plongée, qui nécessite lui aussi un certificat médical fédéral.

Les cours débuteront en octobre au centre aquatique La Vague (19 rue Maximilien Robespierre) le mercredi de 19h30 à 21h30. Le matériel est prêté par le club. Une chaise de mise à l'eau peut être disponible pour les personnes ayant un handicap moteur.

www.usp-plongee.com

Pour s'inscrire à un baptême de plongée : transmettez-leur un message via la rubrique contact du site internet.